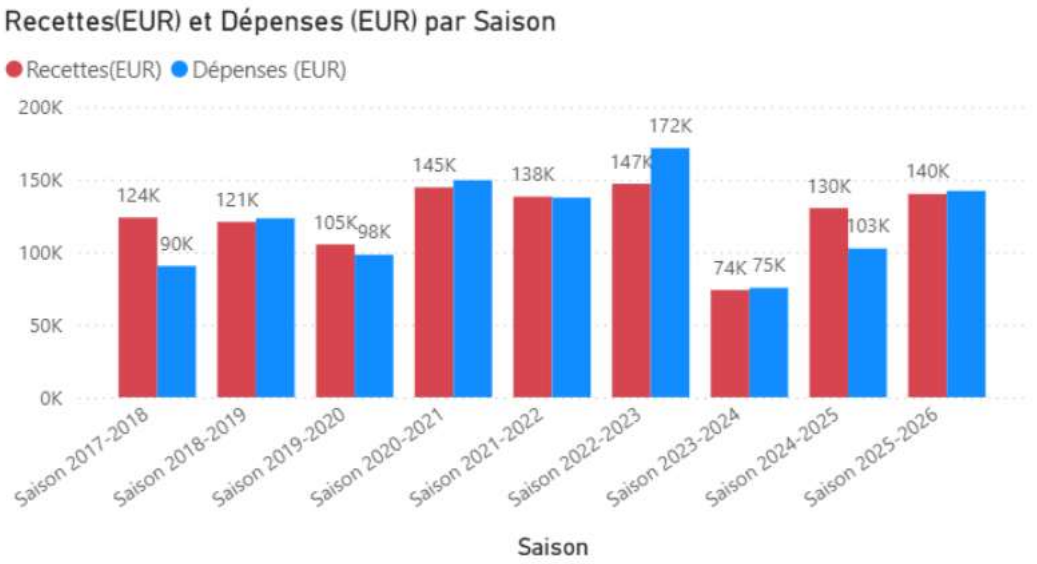
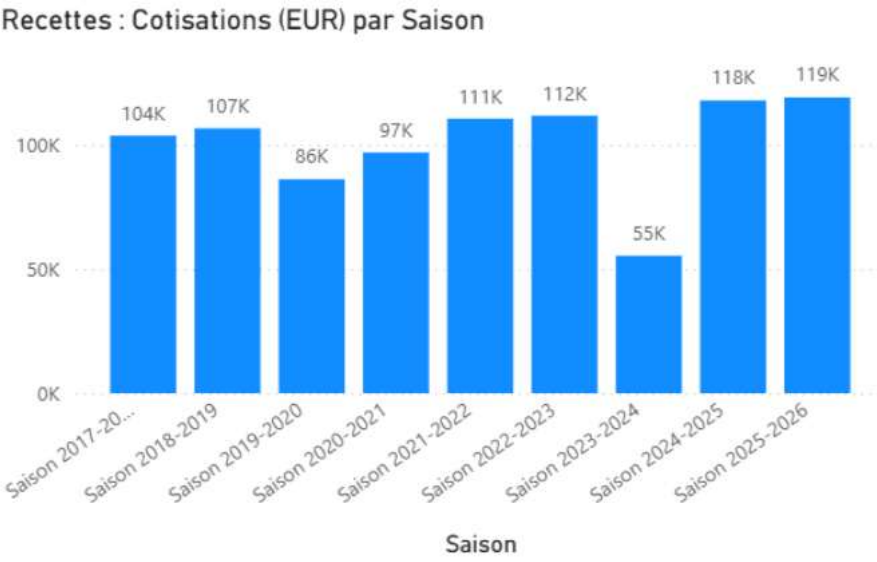
Assemblée Générale
Samedi 7 novembre 2026

RAPPORT FINANCIER - Saison 2025/2026



- L'association a encaissé pour la saison 2025/2026 :
 - des cotisations perçues pour un montant de : 119 K€
 - des remboursement de 11,4 k€ du fait du bassin d'initiation hors service pendant quasiment toute la saison :
 - annulations des adhérents
 - compensations pour l'ensemble des adhérents Bébés nageurs et Club 3/5 ans

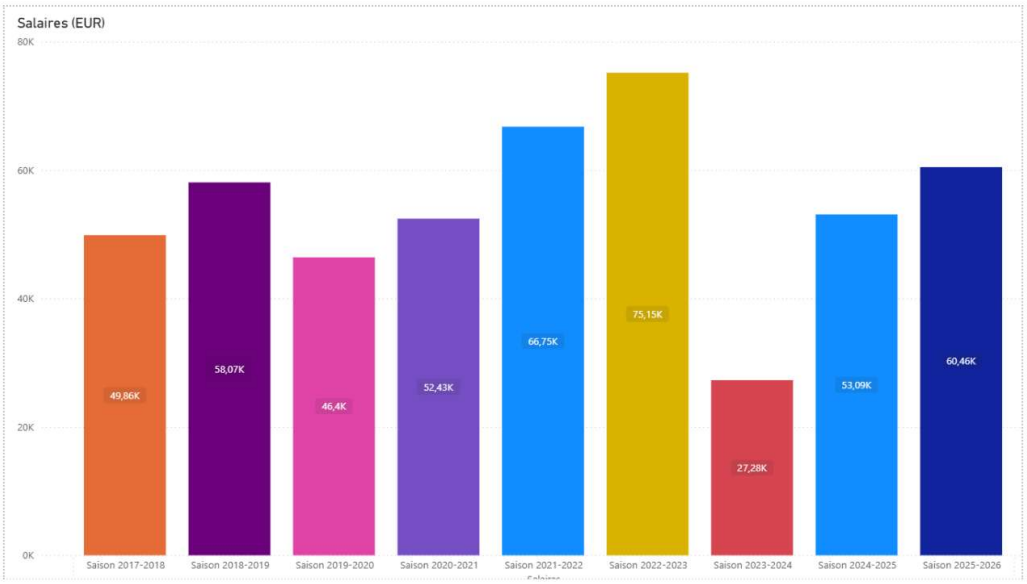


- des subventions pour un montant de : 12 000€, conformément à la convention pluri annuelle d'objectifs, signée en juillet 2024, avec la Ville de Paris pour les années 2024, 2025 et 2026.
- des subventions de 549€ de la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) pour aide aux associations pour le championnat national

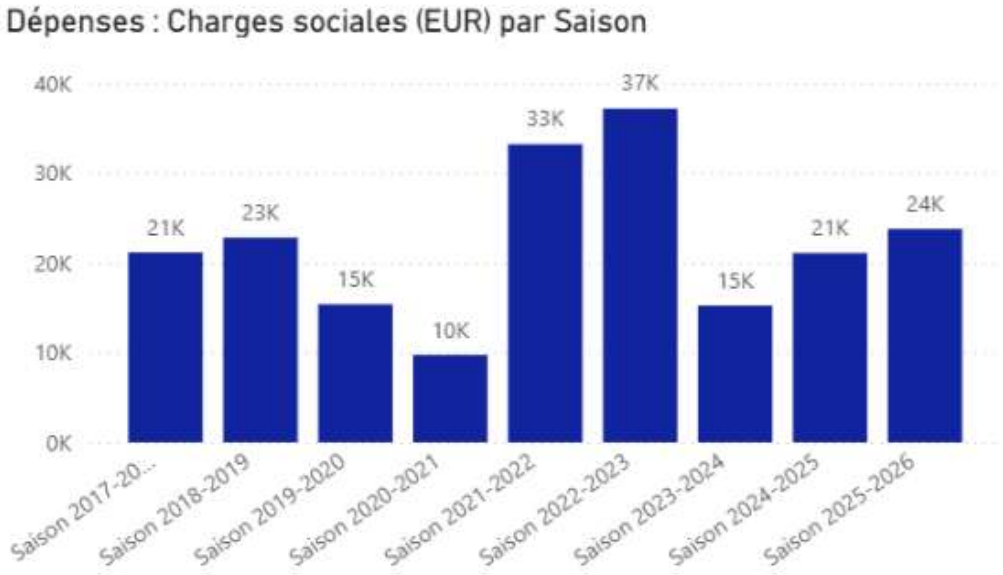
➢ Les principaux postes de dépenses sont :

- <u>Les charges de personnel</u>
 - 21 salariés ou auto-entrepreneurs pour assurer les activités de maîtres-nageurs ou d'agents d'accueil.
 - Coût total de 84,5 K€ répartis comme suit :
 - Rémunération du personnel : 60,5 K€
 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance : 24 K€

Salaires

➢ 

Charges sociales



- <u>Location de la piscine</u>

- Location sur l'année 2025 : 10,7 K€ (contre 3,5 K€ la saison 2024/2025)
 - Année 2025 complète
 - Les problèmes du bassin d'initiation ont eu lieu en 2026 et concernent donc les coûts de location de 2026.

- <u>Exopaye</u>
 - Editeur gestionnaire de la paie, pour 4,3 K€.
 - Tarification des prestations Exopaye
 - Augmentation sur la saison 2025/2026 de 1€ pour chaque acte de gestion.
 - 9 auto-entrepreneurs non concernés par la gestion Exopaye

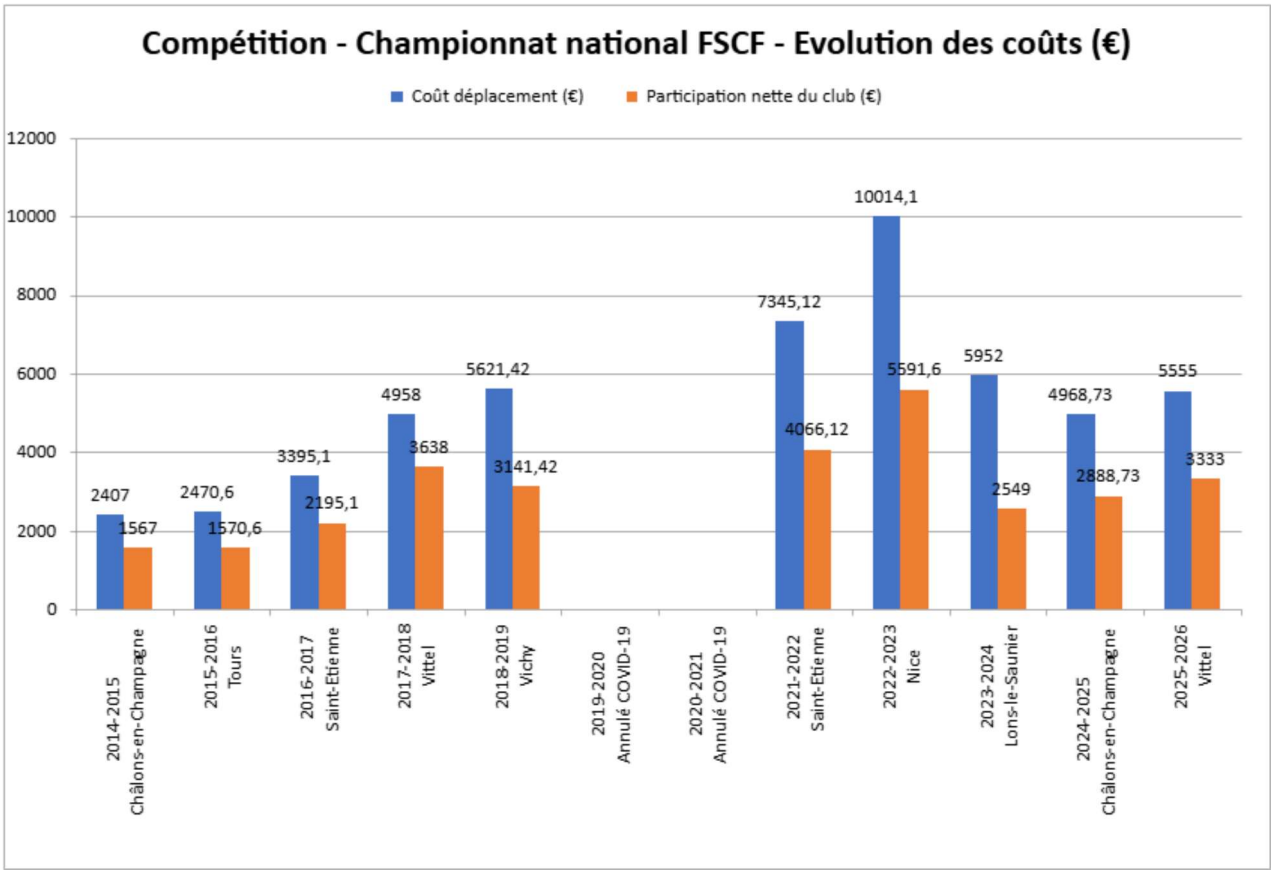
DESCRIPTION DES PRESTATIONS	Prix unitaire
Préstation d'établissement des bulletins de salaire	23,00 €
Forfait paramétrage nouveau salarié	20,00 €
Déclaration Préalable à l'Embauche	20,00 €
Demande et paramétrage taux PAS	10,00 €
Solde Tout Compte	90,00 €
Divers déclarations, affiliations et attestations	20,00 €
Demande spécifique	90,00 €



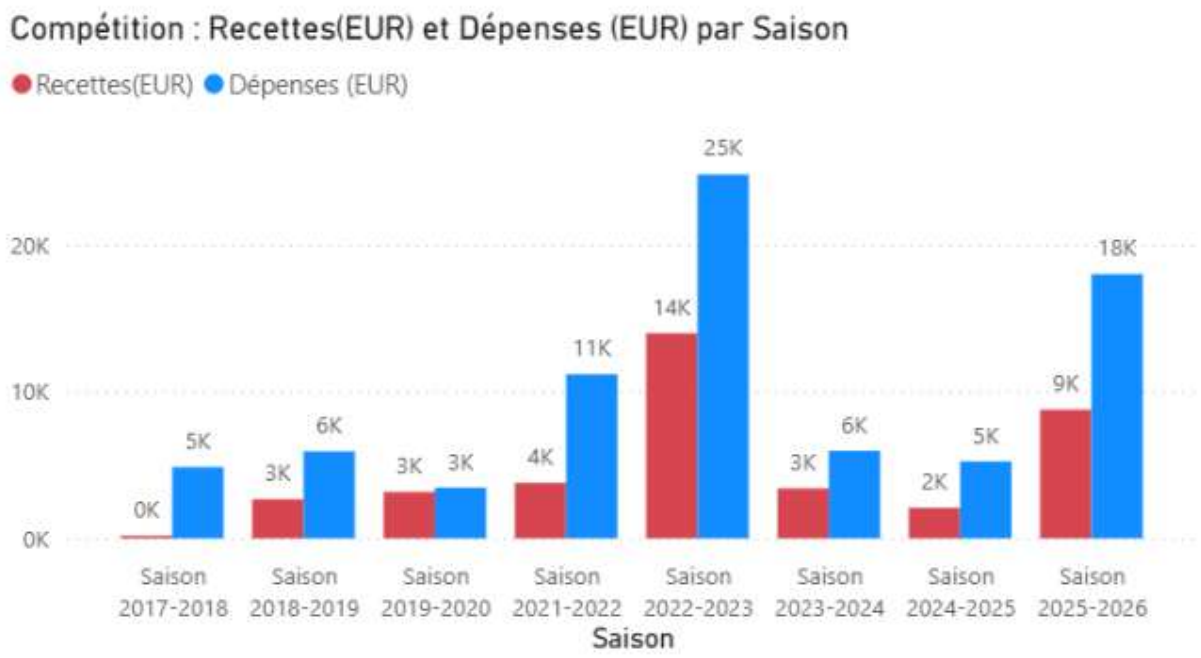
- <u>Cotisations et licences FSCF</u>
 - Coût total : 4,5 K€



- Participation club au championnat national de la FSCF à Châlons-en-Champagne.



- Compétitions : (Participations nageurs + aides) vs coûts.

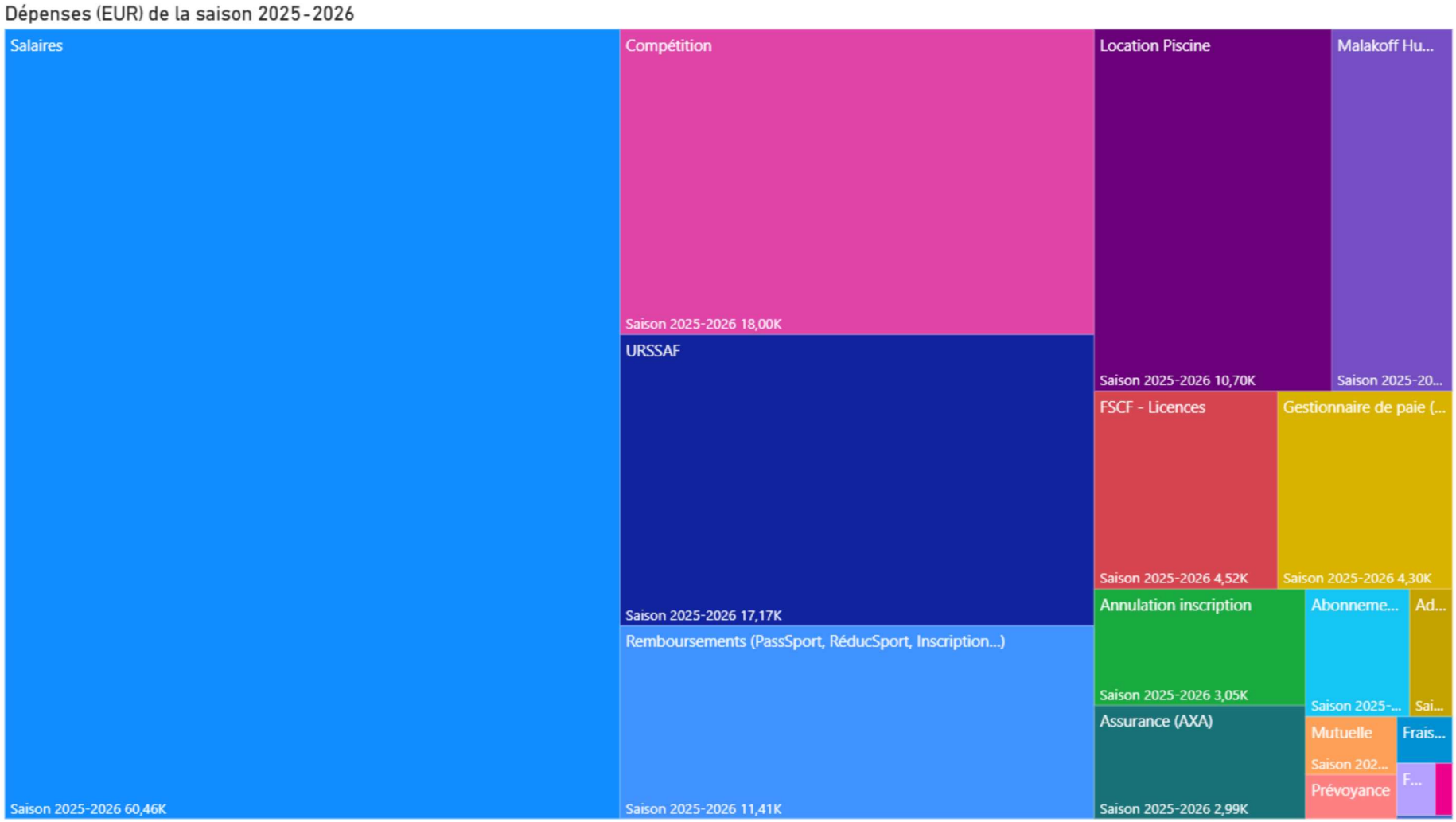


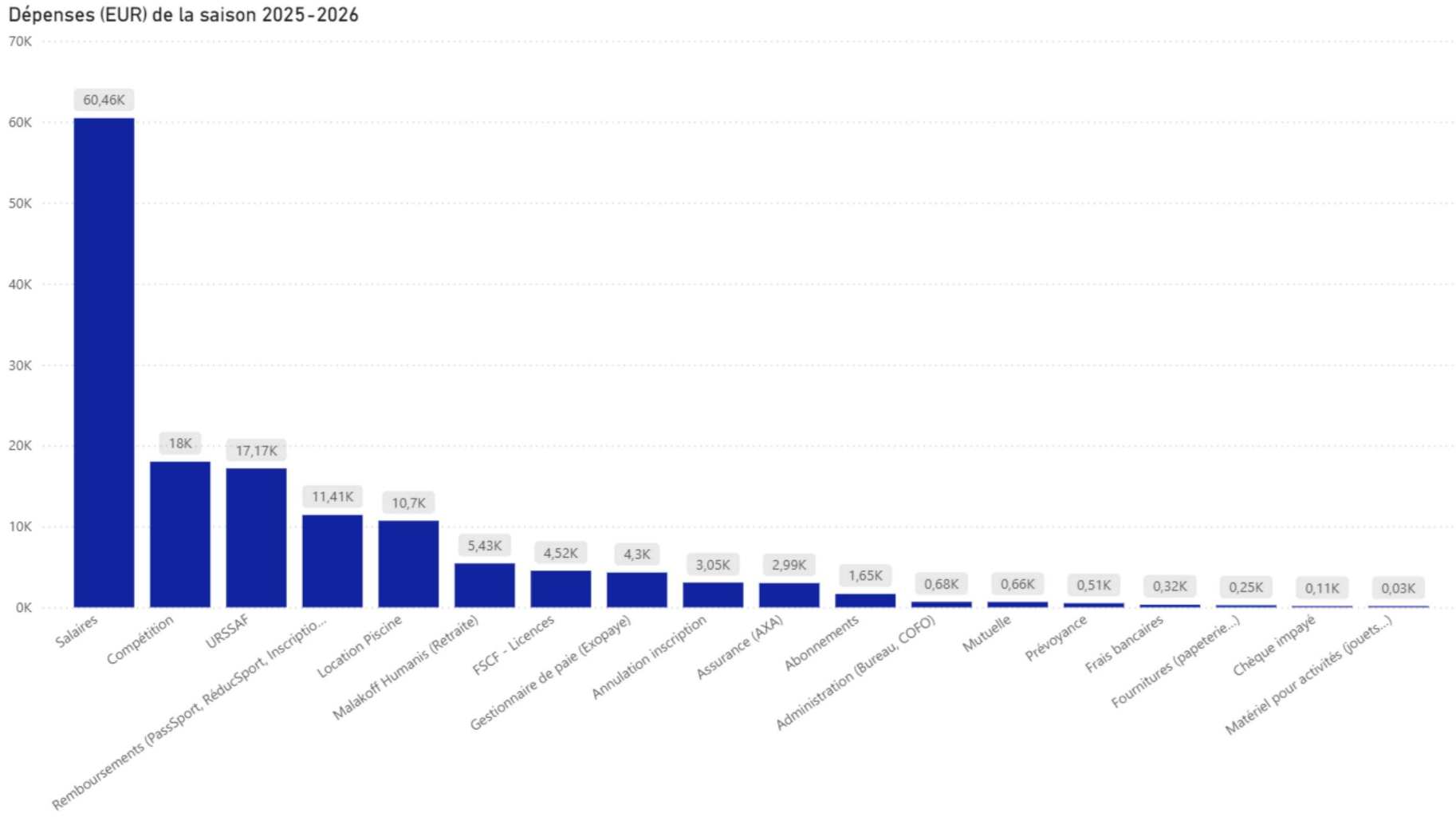
- Déficit sur la saison 2025/2026 : - 2135 € *(Bénéfice 27,8 K€ sur la saison 2024/2025)*
 - Quasiment toute une saison d'indisponibilité du bassin d'initiation (petit bassin) pendant toute la saison
 - Impact pour les adhérents Bébés nageurs et Club 3/5 ans.
 - Décision du COFO de donner une compensation à tous les adhérents concernés par cette indisponibilité.
 - 80€ Bébés nageurs
 - 60€ Club 3/5 ans
 - Plusieurs cours Aquagym du mardi 16h30 ont été annulé du fait du club : absence/retard du maître-nageur responsable
 - Décision du COFO de donner une compensation de 20€ à tous les adhérents concernés par cette indisponibilité.
 - Compensation totale pour un montant décaissé de 11,4 k€ sur les comptes 2025/2026
 - Il reste 1000€ non encore encaissé par les adhérents (comptes 2026/2027)
 - 1520 € non encaissés par les adhérents Bébés nageurs et Club 3/5 ans à la suite de la compensation qui leurs a été accordée pour le Bassin d'Initiation hors service d'avril à juin lors de la saison 2023/2024.

- Valorisation du travail des bénévoles :
 - Le bénévolat est l'un des fondamentaux de la vie associative. Les membres du Comité de Fonctionnement sont bénévoles c'est-à-dire qu'ils réalisent une activité gratuitement (temps passé) au profit du club.
 - Il n'est pas obligatoire de comptabiliser cette activité gratuite si cela n'est pas essentiel à la compréhension de la situation économique de l'association (importance non significative) ou si les outils d'évaluation et de mesure (temps passé, équivalent en salaires et charges sociales) de ces contributions volontaires ne sont pas fiables.
 - Cependant il est utile à la compréhension des adhérents de montrer le temps consacré par les membres du Comité de fonctionnement à la gestion des Colombes de Bercy.

- Le volume horaire global que le Comité de Fonctionnement consacre à l'administration des Colombes de Bercy est d'environ 1500 heures.
- Chacun des membres du bureau passe plus de 300 heures pour le club sur la saison : ceci équivaut à près de 40 jours de 8 heures pour chaque membre du bureau.

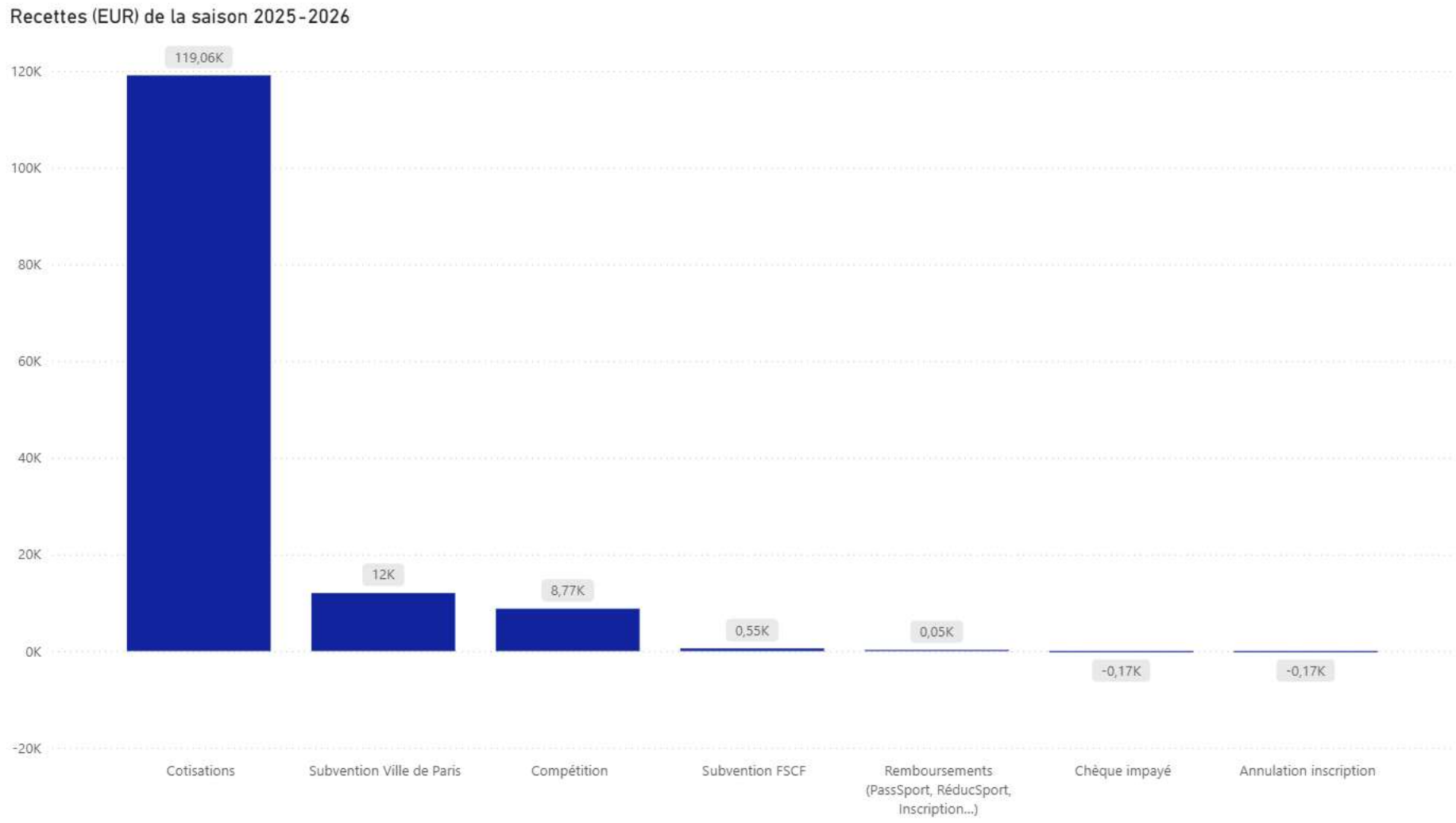
Annexe au rapport financier de la saison 2025 – 2026




Dépenses (EUR) de la saison 2025-2026
70K
60K
50K
40K
30K
20K
10K
0K
60,46K
18K
17,17K
11,41K
10,7K
5,43K
4,52K
4,3K
3,05K
2,99K
1,65K
0,68K
0,66K
0,51K
0,32K
0,25K
0,11K
0,03K
Salaires
Compétition
URSSAF
Remboursements (PassSport, RéducSport, Inscriptio...
Location Piscine
Malakoff Humanis (Retraite)
FSCF - Licences
Gestionnaire de paie (Exopaye)
Annulation inscription
Assurance (AXA)
Abonnements
Administration (Bureau, COFO)
Mutuelle
Prévoyance
Frais bancaires
Fournitures (papeterie...)
Chèque impayé
Matériel pour activités (jouets...)

Recettes (EUR) de la saison 2025-2026




Recettes (EUR) de la saison 2025-2026
120K
100K
80K
60K
40K
20K
0K
-20K
119,06K
12K
8,77K
0,55K
0,05K
-0,17K
-0,17K
Cotisations
Subvention Ville de Paris
Compétition
Subvention FSCF
Remboursements (PassSport, RéducSport, Inscription...)
Chèque impayé
Annulation inscription